

Groupe de travail HCTISN

Transparence nucléaire et secrets

Rappel cahier des charges

- l'objectif du rapport
 - Lever le sentiment d'arbitraire et d'opacité qui peut apparaître avec l'opposabilité du secret.
 - Apporter des explications sur la pertinence et l'utilité des dispositions qui relèvent du secret dans le domaine du nucléaire
 - veiller à ce que ces éléments n'entravent pas la réponse aux préoccupations légitimes des citoyens, des élus, des travailleurs
 - Apporter au public des éléments de confiance sur la nature des informations communiquées

- Méthodologie
- examiner tous les « secrets » qui peuvent être opposables au principe de transparence du nucléaire.
- répertorier les fondements juridiques sans pour autant tomber dans une exégèse juridique des textes
- auditionner les principaux acteurs de ces différents domaines
- auditionner différentes personnalités susceptibles de nous donner un éclairage particulier
 - Par leur position sociale dans le débat sur le nucléaire et la transparence
 - Par leurs compétences juridiques dans ce domaine
 - Par leur expérience
 - Par leur fonction
- effectuer un travail de synthèse et surtout de mise en perspective de ces éléments avec notre propre problématique
- Faire des préconisations et définir le rôle du Haut Comité sur cette question

Auditions et présentation par des membres du GT, réalisées à ce jour

- Mr AZAM, HFDS
- Mme SUGIER, IRSN
- Mme SENE, GSIEN
- Mr RIOU, AREVA
- Mr SERVIERE, EDF
- M. FINOT, Structure d'Echange et d'information sur Valduc
- Mr LEGER, CEA
- Mr ROUSSELET, GREENPEACE
- Mr GIRARD, DSND
- M. LEGRAND (vice-président) de la commission nationale du débat publique

Auditions envisagées

- Mr le Dr Stefani de L'ordre des médecins
- La CADA
- La CNSD
- Sur les pratiques à l'étranger
-

Plan du rapport (1^{ere} ébauche)

- **Présentation**
 - – objet – historique de la problématique – buts recherchés
 - *Problèmes soulevés, exemples, travaux antérieurs...*
- **la transparence et les secrets :**
 - transparence et droit à l'information
 - la Loi TSN
 - le droit à l'information environnementale (contexte réglementaire, législatif, jurisprudentiel), la convention d'Aarhus...
 - les secrets liés au nucléaire
 - aspects réglementaires des différents secrets
 - secret défense
 - secret industriel et commercial
 - secret médical
 - les restrictions d'accès à l'information nucléaire civile
- problèmes posés
 - le « droit nucléaire » introduit par la Loi TSN est-il un droit distinct ou fait-il partie du droit à l'information environnemental ?
- le cas des installations relevant de l'ASND

Suite...

- **2. contraintes de la confidentialité et droit fondamental à l'information nucléaire ;**
- les exploitants : **entre nécessités et contraintes**
 - communication / informations / obligation de transparence mais devoir d'appliquer les dispositions réglementaires , où positionner le curseur ?
 - le cas des rapports préliminaires de sûreté (tous documents soumis à enquête publique) :
- le public, les travailleurs du nucléaire, les associations: **entre droits et pouvoir**
 - les débats publics
 - la médiation
- les sources et modalités de l'information : l'expertise pluraliste, élément incontournable de la transparence (*à quel niveau ? comment ? ressources ?*)
- les institutions : garantes de la transparence nucléaire, des intérêts publics et privés.(CLI, CADA, CCSDN, HCTISN.....) (*voies de recours...évolution ?*)
- Les pratiques à l'étranger
- ...

Suite...

- 3. l'usage de la confidentialité : « parcimonieux et à bon escient »
- axes de progrès
- préconisations

Pistes et réflexions actuelles du GT

- Le besoin d'expertise pluraliste....
- la « médiation » par des personnes désignées ayant un accès ponctuel à la confidentialité et rendant un rapport.
- Le besoin d'une « instance de déontologie » à définir.... À quel niveau ?, composition ?, compétences.....
- Le cas des documents soumis à enquête publique...